

COMPTE RENDU de la COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE SÉCURITÉ du lundi 29 Janvier 2018

Étaient présents : Jean-Paul BENI AICHE ; Robert BOMBRUN ; Jean-Michel CASATAGNÉ ; Éric CHARRE ; Maurice GÉLINOTTE ; Gilbert MAISONNEUVE ; Jacques MAQUART ; Thierry ROCHAT ; Jean-Marie ROYANNEZ ; René VIOUGEAS ; Dominique QUET.

Excusés : Marie MONTMAGNON ; Jacques BARNAUD ; Jean-Claude SARLES.

Première commission de cette nouvelle année 2018 : l'occasion de faire un bilan de l'année précédente et d'évaluer les perspectives à venir, en présence de Dominique QUET et de Jean-Marie ROYANNEZ. Nous les remercions pour leur participation.

À l'actif de l'année 2017 :

- **6** commissions de sécurité au fil des mois.

- **8/ à 10** visites/observations sur site, menées par des membres de la commission. Elles ont fait l'objet de comptes-rendus et de propositions d'aménagements. **3** d'entre elles faisaient suite à des saisines de résidents de St MARCEL (carrefour avenue de Provence/Petits Eynards ; rue des grandes terres et rue des Charmilles).

Les autres ont été corrélatives aux chantiers réalisés par la commune.

- **3** séquences permanences sécurité autour des 2 groupes scolaires , soit **14** matinées sur les 2 sites.

- Sur les bases d'un cahier des charges que nous avons élaboré, réalisation d'**un flyer**, produit par des élèves en TAP (animateur M. MÉJEAN), représentant, sous forme de dessins , les précautions et consignes sécurité essentielles à respecter autour des écoles.

- En relation avec la mairie, la police municipale, les services techniques, installation au cours du mois de Mars d'un **radar pédagogique** sur 3 voies successives (Petits Eynards ; Côte de Surel ; avenue de Provence) pour inciter à un meilleur respect des vitesses par les usagers. **94 %** des véhicules respectés les vitesses prescrites dans la zone de tolérance.

Cette expérience à finalité didactique a fait l'objet d'un article dans « Point Com. ».

Elle sera reconduite cette année.

Carrefour avenue de Provence/Petits Eynards :

Point sur ce sujet en cours avec Dominique QUET et les représentants de la commune. Ce thème ayant déjà fait l'objet de débats et visites successives (Cf nos comptes-rendus précédents).

La préoccupation première étant de sécuriser le cheminement et la traversée des piétons au niveau de ce carrefour déjà protégé (passage traversant, balise de priorité côté Petits Eynards et panneaux lumineux clignotants sur l'avenue de Provence [limitation 30 km/h et annonce traversée piétons], bandes podotactiles).

Il est convenu qu'un **cheminement piétons** sera aménagé le long des barrières jouxtant la chaussée ; les bacs à fleurs seront décalés en conséquence afin de garantir le passage des piétons et distinguer ainsi l'espace clients des cafés/restaurants par rapport au passage proprement dit.

Un **arrêté municipal** sera établi pour garantir un juste partage de ces espaces publics et la sécurité de chacun.

Les **dents de requin matérialisant** l'accès au passage traversant seront repeintes, de même (c'est ce que nous souhaitons au niveau de la commission!) la ligne médiane continue pour un meilleur respect des voies et de l'interdiction de dépassements à ce niveau.

Avenue de Provence :

Sur cette avenue , en dépit de son aménagement récent, des vitesses excessives et des dépassements illicites sont encore observables. La pose de panneaux de rappel supplémentaires ne paraît pas être pertinente : Ces derniers sont déjà largement pléthoriques sur cette avenue .

Le rond point au niveau du carrefour Peuplier/monts du matin est peu lisible par les automobilistes. Un rappel, ici encore, ne paraît pas garantir une amélioration significative, la priorité sur ce rond point étant annoncée par des panneaux comme il se doit.

La pose de **potelets supplémentaires** est souhaitée sur le cheminement piétons au droit du local mairie dit « baternel » dans la courbe du rond point.

L'installation temporaire du **radar pédagogique** envisagée en Mars prochain (sous réserve de sa disponibilité à cette période!) contribuera à une nouvelle mise en vigilance; Le meilleur lieu d'implantation en sera réfléchi.

Rue du Vivarais (sommets Sud/ouest) Signalement ! : Malgré les aménagements consentis, des excès de vitesse sont encore constatés ; des bordures de trottoir malmenées... Un affaissement modéré sur la chaussée sans, toutefois, risque caractérisé.

Perspectives 2018 :

Peu de travaux projetés cette année ayant des implications sur la circulation véhicules/ piétons :

* Finalisation des travaux **rue de la liberté** .

* Aménagement du parking, **rue de l'Étrau** au niveau de la MJC.(Ces 2 chantiers ont déjà fait l'objet de remarques et de propositions de la part de notre commission).

*La **médiathèque** : aucun stationnement spécifique supplémentaire n'est envisagé dans un environnement déjà bien doté en la matière.

Un souhait exprimé :

Le lien entre la municipalité et notre commission existe : présence de représentants police municipale et élus à nos commissions ; communications de plans/projets des réalisations envisagées...)

Toutefois, nous souhaiterions pouvoir être davantage sollicités et invités (par délégation) lors de débats préalables à des décisions sur les sujets qui nous concernent. C'est, à notre point de vue, une condition pour que nous puissions présenter et défendre les réflexions et propositions de notre commission de manière optimale.

À ce titre et comme exemple, la « collaboration » au fil du temps, instruite autour du chantier du